

Exemplaire original

Réf. 19/2017/10428/01 : 1



www.certinergie.be

0800 82 171

info@certinergie.be



PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Données générales

Adresse de l'installation

Rue Jules Cornet 20 (étage 2ème)
7100 La Louvière
unité d'habitation (appartement)
Fab Elec
non communiqué
20/06/2017
visite périodique (Art. 271)
Mathieu Chabeau
Art. 278
Oui
19/2017/9878/01

Visualisation de l'habitation et de l'installation



Type de locaux

Gestionnaire
Responsable des travaux
Date du contrôle
Type du contrôle
Agent visiteur
Dérégulations applicables/appiquées
Revisite Certinergie
Références du PV précédent

Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)
Code EAN
Numéro du compteur
Index jour / nuit

ORES ASSETS
Non renseigné
4941593
84456 /

Type de raccordement
Câble compteur - tableau
Tension nominale de service
Courant nominal de la protection de
branchement

aérien
VFVB 6mm²
3x230V - AC
40A

Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position

OK

Nombre de tableaux

2

Nombre de circuits

8

Circuits 3 disj 16A 2P 5 disj 20A 2P

Protection

Section (mm²)

Conclusion

Les fondations datent

d'avant le 1/10/1981

Prise de terre

piquets

Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)

13,38

Conformité des liaisons équipotentielle et des PE

sans objet

Test de continuité

concluant

Contrôle boudé de défaut

concluant

Protection contre les contacts indirects

OK

Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)

22,5

Dispositif différentiel de tête

ID - 40A - 300mA - type A -

test OK

Dispositif différentiel "sdb"

ID - 40A - 30mA - type A -

test OK

Raccordement

OK

Éclairage/machines

OK

Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles

OK

Protection contre les contacts directs

OK

Conclusion : CONFORME



A la date du 20/06/2017, l'installation électrique de "Rue Jules Cornet 20 (étage 2ème) - 7100 La Louvière" est conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Un plombage en amont et en aval du dispositif de protection à courant différentiel résiduel est placé afin de rendre inaccessible ses bornes.

Le ou les schémas unifilaires et de position ont été contrôlés et sont conformes à l'installation.

Le prochain contrôle périodique est à effectuer, sans modification importante de l'installation électrique, avant le 20/06/2042.

Signature de l'agent

Signature du propriétaire

Exemplaire original



www.certinergie.be

0800 82 171 info@certinergie.be

Réf. 19/2017/1042

certinergie
Organisme de contrôle
563

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1er octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique est conforme?

1

Lisez attentivement ce procès-verbal

2

Lors d'extensions, de modifications importantes de l'installation, faites la reconstruire

3

Au terme de la validité du rapport, faites reconstruire votre installation

4

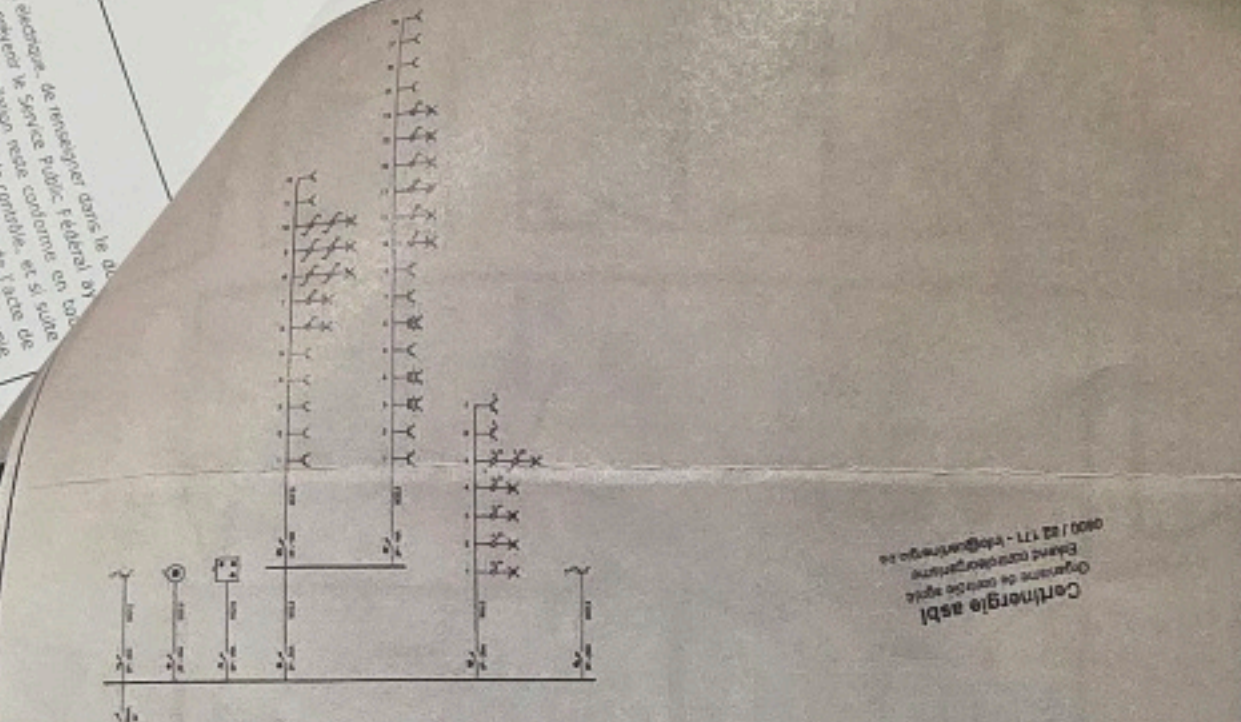
Certinergie est à votre service pour effectuer ce contrôle

Réf. 19/2

www.certinergie.be

0800 82 171 info@certinergie.be

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



Certinergie asbl
Organisme de contrôle agréé
Etendu contrôleur
0800 82 171 - info@certinergie.be
20/06/17

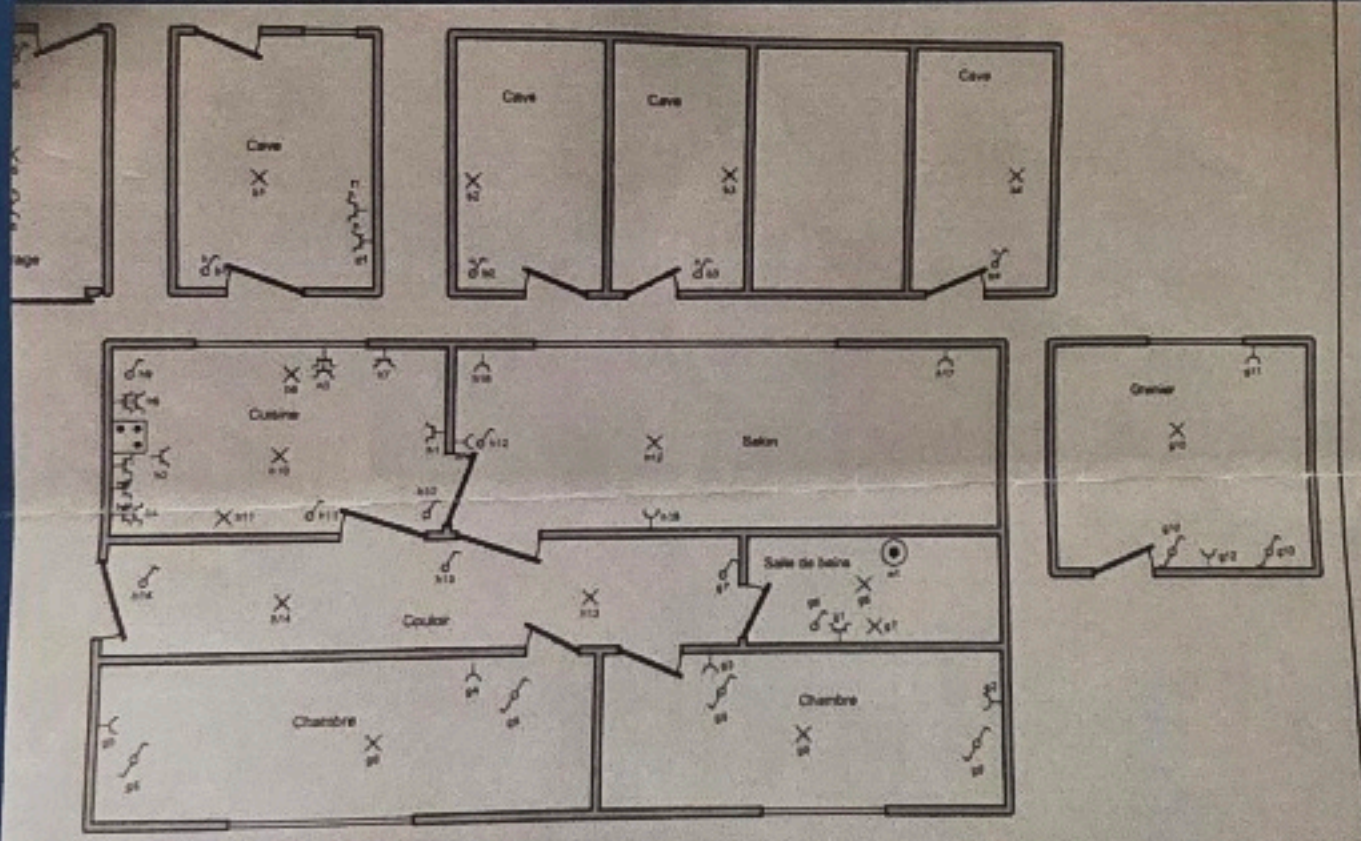
Adresse de l'installation électrique

RJ Louvet
7 rue la Louve

Installateur

Fabrice Lorelle
182 Rue Emile Urbain
7100 Saint-Vaast
GSM: 0495 10 87 81
e-mail: fab-elec01@hotmail.fr
TVA BE 0829 408 980

Plan(s) de position de l'installation



Certinergie asbl
Organisme de contrôle agréé
Etendu contrôleur
0800 82 171 - info@certinergie.be
20/06/17

Adresse de l'installation électrique

Rue J Louvet
7 rue la Louve

Installateur

Fabrice Lorelle
182 Rue Emile Urbain
7100 Saint-Vaast
GSM: 0495 10 87 81
e-mail: fab-elec01@hotmail.fr
TVA BE 0829 408 980

p. 2/3

Schéma de position
230V - 50Hz